



Association « la Sirène » pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

REGLEMENT DU CONCOURS FLOAT-TUBE – 14 OCTOBRE 2018 SUR LE PLAN D’EAU DE GOUZOLLES

Cette compétition amicale est organisée par l’AAPPMA « La Sirène » de SAINT POURCAIN/SIOULE en float-tube et en individuel

Les participants doivent être munis de leur carte de pêche

Les mineurs doivent présenter une autorisation parentale lors de l’inscription

La compétition sous tous ses aspects, sera régie par le présent règlement. Il devra être suivi par l’ensemble des concurrents.

↳ INSCRIPTION

Les inscriptions se feront chez le détaillant d’articles de pêche « MARTEL PECHE » à ST POURCAIN/SIOULE et seront closes le 30 septembre 2018

Le nombre de participants est limité à 30 ; les premiers inscrits étant retenus. Une liste d’attente sera mise en place en cas de désistement

Tarif : 20 € par participant ; le règlement par chèque doit être établi à l’ordre de « l’AAPPMA la Sirène » et à joindre au bulletin d’inscription

L’inscription sera considérée comme définitive à réception :

- de la feuille d’inscription dûment complétée accompagné du paiement correspondant
- d’une copie de l’attestation de l’assurance en responsabilité civile
- de l’autorisation parentale pour les mineurs

↳ DEROULEMENT DU CONCOURS

Modes de pêche

- En action de pêche, chaque pêcheur ne peut utiliser qu’une canne et un moulinet

- Cependant, les concurrents peuvent avoir le nombre de cannes qu'ils souhaitent sur leur float-tube
- Seule la pêche aux leurres artificiels est autorisée, **il est donc interdit d'utiliser des appâts naturels vivants ou morts**
- Il est souhaitable que l'ardillon soit écrasé mais non obligatoire
- **La pêche se pratiquera en no-kill**
- La pêche en marchant dans l'eau depuis la berge est interdite
- Il est permis d'utiliser une épuisette pour hisser les poissons
- La pêche se déroule librement sur le secteur de Gouzolles tout en respectant une distance de 10 mètres entre les concurrents en action de pêche
- Les compétiteurs ne doivent en aucun cas s'échanger du matériel sauf en cas de force majeure
- Tout manquement aux règles décrites ci-dessus entraînera la disqualification du concurrent pris en faute
- En cas d'incident technique ou d'accident, le concurrent en cause devra en informer au plus tôt l'organisation

Embarcation et Equipements

- Float-tube sans moteur électrique ni rames
- Gilet de sauvetage et sifflet **obligatoires**
- Toutes les embarcations doivent être aux normes : le float-tube doit être muni d'un système correct de conservation des poissons : petite bourriche anglaise, épuisette avec mailles non nouées, sac à carpe...
- Chaque participant doit être titulaire d'une assurance en responsabilité civile ; il devra rédiger une déclaration sur l'honneur indiquant être nageur et décliner toute responsabilité des organisateurs en cas de défaillance du float-tube
- Chaque participant devra être en possession d'un téléphone portable et d'un sifflet afin de prévenir les organisateurs d'une prise, d'une avarie ou autres.
- Lors de la prise de poisson, un organisateur mesurera le poisson ; la capture sera remise directement à l'eau de façon à lui garantir les meilleures chances de survie.

Comptabilisation des prises

Les espèces comptabilisées seront : le sandre, le brochet, la perche, le black-bass et les salmonidés. La mesure se fera du bout de la bouche fermée à l'extrémité de la queue déployée.

- Brochet : 1 point par centimètre + bonus de 20 points par poisson supérieur à 50cm
- Perche : 1 point par centimètre
- Sandre : 1.5 point par centimètre + bonus de 30 points par poisson supérieur à 40 cm
- Black-bass : 1 point par centimètre + bonus de 10 points par poisson supérieur à 30 cm
- Salmonidés : 1 point par centimètre

Le classement s'effectue dans l'ordre décroissant des points obtenus ; en cas d'égalité du nombre de points, le participant ayant capturé le moins de poisson est déclaré vainqueur

Un classement général permettra de récompenser les vainqueurs

◆ Planning

- Durée de la compétition : deux manches de trois heures
- 8h00 : accueil des compétiteurs et briefing sur le déroulement de la journée
- 8h30 : mise à l'eau
- 9h00 : début de la 1^{ère} manche
- 12h00 : fin de la 1^{ère} manche et pause déjeuner (à charge des participants)
- 13h30 : début de la 2^{ème} manche
- 16h30 : fin de la 2^{ème} manche
- Résultats et remise des prix avec un pot offert par la Sirène

◆ Intempéries

En cas de fortes intempéries, la compétition pourra être annulée ; les organisateurs rembourseront alors les frais d'inscription.

Si la compétition est interrompue pendant le déroulement de la journée, les résultats acquis au moment de l'arrêt feront office de résultats finaux.

Les organisateurs se réservent le droit de toutes modifications et restent souverains concernant la modification du présent règlement.